L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 9 JANVIER 1886.

PETITES ANNONCES.

P. WERLEIN, 135 rue Canal, meilleure maison, meilleur marché, venez voir les beaux Pianos Weber et Mathushek. Prix réduits. Conditions faciles. 9 déc—1m

MM. THURBER, dentistes, ont transféré leur cabinet de consultation et de travail des Nos 139 rue Royale et 130 Canal au No 14 rue Baronne. 13 déc—1m

A LOUER.

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept

A VENDRE.

A vendre—UN POSTE AUX HUITRES, bien achalandé et situé dans le Second District.
Ecrire aux initiales F. S., bureau du journal. 7 janv—6f.

BONNE occasion.—GROCERIE à vendre, s'adresser aux initiales J. H. H., bureau de l'ABEILLE. 7 janv—15f.

A vendre en totalité ou en partie, l'habitation Monseour, bien connue, située dans la paroisse Plaquemine, à environ quarante cinq milles plus bas que la Nouvelle-Orléans. Conditions faciles. Pour plus amples détails s'adresser à B. Saloy, No 165 rue Marais, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, Nouvelle-Orléans. 5 jan—1m.

A Vendre—Pour cause de départ—Un Café et restaurant, vis-à-vis du Marché Français, rue Decatur, et ayant une bonne clientèle. S'adresser à F. B. Hernandez, 43 Passage de la Bourse. 17déc—1m

A vendre ou à louer—Le coin, bien situé, Ste-Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.
LOUIS H. PERRET, 38 Passage de la Bourse. 29nov—

Assurances et Banques.

Bureau de la compagnie du Canal Carondelet et de Navigation, coin des rues Villere et Toulouse (Vieux Bassin)—Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1885—Conformément aux Sections 8 et 9 de la Charte de cette compagnie, l'assemblée annuelle des actionnaires pour l'élection de 9 directeurs pour l'année prochaine aura lieu au bureau de la compagnie le lundi 18 janvier 1886 de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
H. HUARD, Secrétaire. 27déc—27—jan 2 9 16

Banque des Citoyens de la Louisiane—Département de la Banque—Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1886.—Avis—L'élection annuelle des directeurs de cette banque pour servir pendant l'année courante, aura lieu à la banque, le LUNDI, 1er jour de février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOS. TARLETON, Caissier. 2 jan—1m 3 f p s.

Bureau de la Mutual National Bank—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1885—A une réunion régulière du Bureau des Directeurs tenue le 29 courant, un dividende de Quatre pour cent a été déclaré, payable aux actionnaires sur demande.
JOSEPH MITCHEL, Caissier. 31déc—10f

Hibernia National Bank.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1885.—Un dividende de cinq (5) pour cent, libre de toutes taxes, sera payé sur demande.
Pour le Conseil de Direction: CH. PALFREY, Caissier. 1er janv—7f

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1885.—A une réunion de la Direction, qui a eu lieu ce jour, il a été déclaré un dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT, payable aux actionnaires sur demande.
J. L. BERCIER, Caissier. 1er jan—7f

Banque Nationale Mutuelle—Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1885.—Une élection de Directeurs pour l'année suivante aura lieu au local de cette Banque, 106, rue du Canal, MARDI, 12 janvier 1886, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOSEPH MITCHEL, Caissier. 13déc—au 12 jan

Bureaux de la N. O. Gaslight Co.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1885.—Conformément à la charte de la New Orleans Gas Light Company, la réunion annuelle des actionnaires pour l'élection de Sept Directeurs pour servir pendant l'année courante, sera tenue au bureau de la compagnie, le MARDI, 12 JANVIER 1886, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Le livre de transfert sera clos à partir du deux au vingt deux janvier.
V. VALLOIS, Secrétaire. 31déc—à date

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle Orléans 15 décembre 1885.—A une réunion régulière du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, un DIVIDENDE semi-annuel de TROIS PIASTRES par action a été déclaré et fait payable le VENDREDI 15 janvier 1886.
V. VALLOIS, Secrétaire. 16 déc—1m

Bureaux du New Orleans City and Lake Railroad Company, No 102 rue du Canal (deuxième étage), Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1885.—A une réunion régulière du CONSEIL DE DIRECTION, tenue le 9 du courant, un DIVIDENDE TRIMESTRIEL D'UNE PIASTRE ET CINQUANTE SOUS par action a été déclaré payable aux actionnaires à partir du LUNDI 11 janvier 1886. Le livre de transfert sera clos du 1er au 11 janvier.
W. E. LEVERICH, Secrétaire. 26déc—16f

Avis.

LA maison Desforges, Montagnet & Cie est dès ce jour dissoute d'un commun accord. M. H. J. Montagnet se retirant. M. L. O. Desforges seul signera pour la liquidation.
L. O. DESFORGES, H. J. MONTAGNET, JOS. B. WILLIAMS.

Avis.

LES soussignés ont, ce jour, formé une société dans le but d'exploiter le commerce de gros et de détail de charbon à l'ancien emplacement No 34 rue Carondelet sous la raison sociale Desforges, Jung & Cie, comme successeur de l'ancienne maison Desforges, Montagnet & Cie, et s'occuperont des affaires de la maison en liquidation.
L. O. DESFORGES, N.-Orléans. L. A. JUNG. JOS. B. WILLIAMS, Pittsburg. 1er janv—7f

Avis.

LA maison J. P. Sarrazin, Fils et Co., est dissoute d'un commun accord. L'un quelconque des associés signera pour la maison en liquidation.
Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1885.
J. RENÉ SARRAZIN. J. STANISLAS LANDRY.

Avis.

LES soussignés ont, ce jour, formé une société dans le but d'exploiter le commerce de tabac en général, comme fabricants et marchands de tabac et de cigares, sous la raison sociale J. P. Sarrazin's Son & Co. avec M. Jules P. Sarrazin en commandite.
Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1886.
J. RENÉ SARRAZIN, J. STANISLAS LANDRY, J. P. SARRAZIN, En commandite. 1er jan—1 sem.

N. O. 1er janvier 1886.
NOUS soussignés, avons formé à partir de ce jour une association sous la raison sociale Montagnet, Trémoulet & Cie., dans le but de nous occuper du commerce en gros et au détail du charbon ; bureau : 30 rue Carondelet.
HENRI J. MONTAGNET, JOSEPH C. TREMOULET, NOAH SCOVELL.

Hy J. Montagnet, anciennement de la maison Desforges, Montagnet & Cie, sollicite respectueusement le patronage de ses amis et anciens clients. 1er janv—2sem

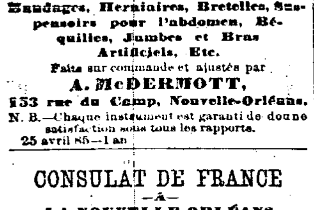

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
25 avril 85—1 an

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Janvier 1886.

Aller, les époux	Mathieu Emile Louis
Arnoux Nicolas	Maysonnave Pierre
Auger Alfred	Magnan Jacques
Bouges Julien Jh Augustin	Mollard Antoine
Bobly régula Vve Gut	Mouren Victor
Carot Victor Alexandre	Mouren Sophie
Coquelet	Mouren Marie Joséphine
Chourreau Bernard	Provensal Mme Vve
Cheval M & Mme (3)	Paret Claude
Castaing Jean Marie	Prioré artiste musicien
Dubas Pierre Alcée	Pérochain Stephen
Durand David	Pagnerre Achille (2)
Dressno Alex. Jacques Marie	Pereau Albert Louis
Estrade Joseph	Roussel Simon Edouard
Estébenet Louis et Baptiste	Robin Mme Vve née Lebiche
Entyole Jean Baptiste François	Rentemann Anne Marie dite Flesck
Faucville F A	Soulié les époux (Nlle-Ibérie)
Fonta Jean Horticulteur	Sauvegrain Théophile
Forstall & Sous (2)	Tourrette Jean
Guillot Vve Armantine	Toumasson Mm Vve née Althée Commungère (3)
Hank C. R.	Tilloy Paul
Heprion Baptiste	Terrasse Mme Vve née Dariencourt
Imbert Albert	Tutague Vve Raffin née Jones
Jacques Honoré	Vallon Jules
Kieffer Justin Vandely et Martin	Vignes M et Mme (4)
Koch Ferdinand	Vincent Victor restaurateur
Lacoux Felix	Vincent Adolphe et Elvire
Lerouge Marie	
Leportier Mme	

LETTRES.

Crindez Eugène (2)	Poisson Charles musicien (2)
Fort Poey Jean	Arguit Hypolite
McCarthy Charles	Breirnion René
St Michel Benjamin	Varney Georges
Moriceau Pierre François	

Le Gérant, JULES BŒUFVÉ.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE A,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 12 JANV. 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,......	25,000
1 Lot de	10,000,......	10,000
2 Lots de ...	6,000,......	12,000
5 Lots de ...	2,000,......	10,000
10 Lots de ..	1,000,......	10,000
20 Lots de ...	500,......	10,000
100 Lots de ...	200,......	20,000
300 Lots de ...	100,......	30,000
500 Lots de ...	50,......	25,000
1,000 Lots de ...	25,......	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit..........	$6,750
9	Lots d'approximation, de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..........	2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
plus de renseignements, écri b ement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.
Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Etat de Situation
—DE LA—
BANQUE NATIONALE D'ETAT
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
Le 31 décembre 1885.

—ACTIF—

Bons des E.-U., en garantie de la circulation		$ 425,000 00
Autres bons et actions		186,076 65
Immeubles		182,205 58
Primes sur des bons E.-U.		37,000 00
Prêts à échéance et escomptes		1,049,542 18
Prêts sur demande	$256,457 61	
Fonds cinq pour cent	19,125 00	
Change	348,525 73	
Chèques pour le Comptoir d'E-change	219,193 09	
Comptant en caisse	1,142,547 05	1,985,848 48
Total		$3,865,672 89

PASSIF.

Fonds capital		$ 425,000 00
Surplus et profits		379,885 95
Circulation		382,360 00
Dépôts individuels	$2,328,057 42	
Dû par des banques et des banquiers	350,369 52	2,678,426 94
Total		$3,865,672 89

T. R. ROACH, Caissier.

Succursale de la Banque Nationale d'Etat.
Encoignure Royale et Conti.

Fournit des traites pour toutes sommes sur les villes suivantes de France: Paris, le Hâvre, Lyon, Nantes, Bordeaux, Marseille, Tarbes, Pau et Toulouse; aussi sur l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, la Suisse et l'Espagne; fait le change sur New York, San Francisco et autres places et reçoit des Dépôts.
Collections faites avec promptitude, et remet au taux le plus bas du change.
M. F. LAPLANTE a charge du comptoir de change.
PIERRE LANAUX, Vice-Président et Gérant. 3 janv

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Banque d'Epargnes Germania,
51 rue du Camp,
A LA CLOTURE DES AFFAIRES,
Le 31 décembre 1885.

ACTIF.

Actions et Bons [valeur sur le marché]		$87,380 00
Prêts et hypothèques		79,991 65
Prêts sur demande [garantis par des valeurs collatérales]		312,753 65
Comptant en caisse		50,607 43
		$530,732 73

PASSIF.

Actions du capital payées		$100,000 00
Profits indivis		25,463 57
Gains après toutes taxes et dépenses soldées	$27,205 05	
Moins $7937 14 payés aux déposants sous forme d'intérêt; et $8000 aux actionnaires durant l'année courante	15,937 14	
Réserve des bénéfices de cette année	$11,267 91	
Ajoutez les profits indivis existant depuis le 31 déc. 1884	14,195 66	
Total de la réserve	$25,463 57	
Dû aux déposants		405,129 16
Dividendes non réclamés		140 00
		$530,732 73

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice Président.
G. AD. BLAFFER, Caissier.
Assermenté pardevant moi ce 2 janvier 1886.
W. O. HART, Notaire.

Directeurs.
H. ZUBERBIER, J. HASSINGER, FRANK RODER, S. HERNSHEIM, J. E. MERILH, JOHN THORN.
3janv—7f

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirée le 31 décembre 1885.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 août 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1884, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le 13e jour de janvier 1885, deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres $298,250 00

Montant des timbres judiciaires retirés du bureau de l'Auditeur des Comptes publics par l'Agent Fiscal pendant l'année 1885, cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres $198,250 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres $100,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal le 31 décembre 1884, ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 13e jour du mois de janvier 1885. Cent soixante-neuf mille soixante-cinq piastres et vingt-trois cts. $169,065 23

Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal du bureau de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année 1885, Cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres $198,250 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal pendant l'année 1885. Trois cent soixante-sept mille trois cents quinze piastres vingt-trois cts $367,315 23

Montant des timbres judiciaires vendus par l'Agent Fiscal du 1er janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement, Quatre-vingt mille sept cent trente-cinq piastres quatre-vingt six cts $93,735 86

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts $273,579 37

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1884, ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 13 janvier 1885, dix mille six cent six piastres, quatre-vingt-sept cts $10,606 87

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres $100,000 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts $273,579 37

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, dix mille six cent six piastres quatre-vingt-sept cts $10,606 87

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, trois cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-six piastres vingt-quatre cts $384,186 24

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui-ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1885, en paiement des montants suivants et pour les objets ci-après établis, savoir:

Articles de bureaux fournis aux différents officiers de la Paroisse d'Orléans qui y ont droit en vertu de l'Acte précité No 136 de 1880, cinq mille cent soixante-quatre piastres cinquante-quatre cts $5,164 54

Pour le paiement des appointements dûs aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit du 1er jour de janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre piastres quarante-cinq cents $94,304 45

Remboursement du montant émis en vertu de la section 13 de la loi 136, session régulière de 1880, quatre-vingt-six piastres quarante cents $86 40

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1885 au 31ème jour de décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent cinquante-cinq piastres trente-neuf cents $99,555 39

{L. S.} En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, le cinquième jour du mois de janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.
7jan—1f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Andrew Hero, Jr. vs. Muncy & Murcy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,194.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 10 février 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow, anciennement Martin, et Euphrosine et le nouveau chemin coquillé, et désigné comme lots numéros cinq et six de l'îlet numéro quinze, conformément à un plan dressé par George T. Dunbar, voyer, en date du 9 janvier 1845 et déposé pour référence en l'étude de D. L. McCay, alors notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro cinq mesure trente-et-un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Euphrosine, trente-et-un pieds dix pouces et deux lignes de face au nouveau chemin coquillé sur une profondeur de cent vingt six pieds dix pouces et une ligne sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre et trente pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne du côté du lot numéro six et le dit lot numéro six mesure trente-et-un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Euphrosine, trente-et-un pieds dix pouces et deux lignes de face au nouveau chemin coquillé sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro cinq et cent trente-quatre pieds sept lignes sur l'autre côté de la ligne qui le divise du lot numéro sept.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ci-dessus décrit, borné par les rues Clara, Willow, anciennement Martin, et Euphrosine et le Nouveau Chemin coquillé, désigné comme lot numéro quatre de l'îlet numéro quinze sur le dit plan de G. T. Dunbar, voyer, en date du 9 janvier 1845, et mesurant trente-un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Euphrosine, trente-un pieds dix pouces et deux lignes de face au Nouveau Chemin coquillé, sur une profondeur de cent vingt-trois pieds deux pouces et six lignes sur la ligne du lot numéro trois et cent vingt-six pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro cinq.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Euphrosine, Clara et Magnolia et le Nouveau Chemin coquillé, désigné comme lot numéro quatre et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Euphrosine et une même façade au Nouveau Chemin coquillé, sur une profondeur d'à peu près quatre-vingt douze pieds, s'étendant du Nouveau Chemin coquillé à la rue Euphrosine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9jan—9.16.23.30—fév 6.10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de Mme Paul Lagny, une interdite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 2,018—En vertu d'un jugement et ordre rendus le 31 décembre 1885, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 février 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, et mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets d'acquéreur portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à parfait paiement—et le paiement doit être garanti par hypothèque sur la propriété, avec toutes les clauses usuelles de non alienando, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des dits billets, et transfert de la police d'assurance.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9jan—9 16 23 30 fév6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles E. McVean.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 16,554—En vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 9 janvier 1886, à midi, la propriété suivante, à savoir:

Le droit d'occupation, à partir du jour de la vente jusqu'au 30 septembre 1886, de ce certain magasin situé à l'encoignure sud-ouest des rues Canal et St-Charles, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, Carondelet et St-Charles, avec tout ce qui appartient. Le dit magasin ayant été anciennement occupé par MM. C. E. McVean & Cie, comme un magasin de marchand tailleur et de vêtement confectionné pour homme.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3jan—3 4 5 6 7 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

B. Maylie vs. James A. Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 15,141.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 janvier 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain billet à ordre portant les mots et les chiffres suivants:

$8000 00. Nouvelle-Orléans, 6 mai 1882.
Six ans après date, je promets de payer à l'ordre de James Alexander Davidson Huit mille piastres, valeur reçue, avec intérêt au taux de — pour cent par an à partir de ce — jusqu'à paiement.
(Signé) HENRIETTA DAVIDSON.
Endossé par JAMES A. DAVIDSON.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acheteur fournissant un billet avec bonne garantie, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acheteur déduira du montant de son enchère et payera au comptant les frais de publication, ainsi que ceux du shérif, du greffier, etc., soit environ soixante-quinze piastres.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 déc—29—janv 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

John A. Scannell et John J. Gidière vs John Hennessey et Frère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,714—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 16 janvier 1886, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Toutes les marchandises et effets mobiliers, etc., qui se trouvent sur la propriété située au coin nord-ouest des rues Magasins et Girod, et occupée par les défendeurs comme fonderie et fabrique de tôles; le tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 janv—5,9,13,16

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Joseph Claverie vs Mme Vve Young.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 9,638—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, le MARDI, 19 janvier 1886, à midi, sur les lieux, rue Dufossat, entre Baronne et Dryades, 6me district, de la propriété ci-après décrite, à savoir.
Trois vaches laitières.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY, Constable 1ère Cour de Cité de la Nlle-Orléans
9 janv—9,14,19

Théo. M. Hurst vs Jno Carter, Henry Lawson et Jno Ward.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan SAMEDI, 9 janvier 1886, à midi, sur le Nouveau Bassin, (côté rue Julie) entre Franklin et Liberty—
La propriété ci après décrite, à savoir:—
La goëlette Charles Perry, ses meubles, apparaux, etc., comme elle se trouve maintenant dans le Nouveau Bassin, côté de la rue Julie, entre Franklin et Liberty.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
9déc—9,16,23,30—janv 6,9.

J. J. Paquette vs Economic Motor Co.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 6,542.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 9 janvier 1886, à 11 heures a. m.—
Une machine à gaz complète de la manufacture Economic Motor Co., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
27 déc—jan 4 9

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Scully.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 15,048—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30déc—30—3,9 janv

Succession de Sophie Enoul Dugué Livaudais, veuve de Pierre Auguste Delachaise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,068—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par R. G. Dugué, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 déc—31,4,9 janvier

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Maison double en briques rue de Chartres Nos 335 et 337.

Magasin et résidence en briques à trois étages, formant encoignure aux rues Vieille-Levée et Quartier.

Vente pour effectuer un partage.

Succession de Jean-Baptiste Bienvenu Pecoul.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 16 janvier 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

1° Un lot de terre situé dans le 3e district, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Champs Elysées et Français, mesurant 40 pieds 8 pouces de face à la rue de Chartres sur 120 pieds de profondeur. Ensemble, une maison double en briques ayant six chambres, une autre bâtisse en bois attenant à la maison, ayant huit chambres, deux citernes, lieux d'aisance, hangar, cour briquetée, etc., etc.
Louée $30 par mois.

2° Un lot de terre situé dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Vieille Levée, Esplanade, Chartres et Quartier, formant encoignure aux rues Quartier et Vieille Levée, mesurant 30 pieds de face à la rue Vieille Levée sur 72 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Quartier.
Ensemble un magasin en briques à trois étages ayant au rez-de-chaussée un grand magasin et dans les étages au-dessus huit chambres à coucher avec attique; une autre bâtisse en briques à trois étages ayant à chaque étage trois chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.
Louée $45 par mois.
Voir les plans exposés à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Actes de vente pardevant C. V. Foulon, notaire, aux frais des acquéreurs.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs.
8 jan—

Vente positive.

Charmante résidence rue Dauphine No 409 près de la place Washington.

—Aussi—

Le terrain vacant attenant à la propriété.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 16 janvier 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles.—

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Union et Français, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Union, 72 pieds 4 lignes de profondeur vers la rue des Français, de là s'ouvrant de 10 pieds 11 pouces 2 lignes sur une ligne oblique courant vers la rue Bourgogne; de là s'élargissant à angle droit vers la rue des Français de 29 pieds 6 pouces 5 lignes sur une seconde profondeur de 44 pieds 7 pouces 5 lignes et 50 pieds de large sur la ligne du fond.
Ensemble, une charmante résidence, converte en ardoises, ayant corridor d'entrée, salon double à arche, deux chambres à coucher, un grand cabinet et galerie derrière. Une autre bâtisse en bois à étage, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, gaz dans la maison.
Citerne, lieux d'aisance, cour briquetée, hangar, etc., etc.

2° Un lot de terre attenant à la propriété ci-dessus, mesurant 27 pieds de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, installé en jardin d'agrément.
Voir le plan exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs. 9janv—

PAR MACON, PAUL & ROBSONIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage.

Dans l'affaire du mineur Samuel Bell.
No 15,157—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 6 février 1886, à la Bourse d'encan St. Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge, en date du 2 décembre 1885, il sera vendu à l'encan—
Un lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, mesurant 30 pieds de face à l'Avenue Peters sur une profondeur de 110 pieds, îlet borné par les rues Octavia, Greene et St. George.
Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant R. Tanneret, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1886 seront assumées par l'acquéreur.
2janv—2,9,16,23,30—6fév.

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

FORGE ET FONDERIE DE SWIFT VS. CHARLES G. JOHNSEN—Fi. Fa. No 10,937—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, 9 février 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, sur la rue du Canal, en la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

UN CERTAIN LOT OU PORTION DE TERRE, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé, et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Foucher maintenant Constance, Julie, St-Joseph et Tchoupitoulas, mesurant quarante six (46) pieds six (6) pouces de face à la rue Julie, sur soixante (60) pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas, environ seize (16) pieds de profondeur sur une première ligne du côté opposé à ce point il a une seconde profondeur d'environ quarante-sept (47) pieds six (6) pouces sur une ligne oblique qui va en se rétrécissant jusqu'à la ligne du fond, qui mesure quarante (40) pieds de profondeur, toutes plus ou moins; la dite propriété est actuellement au nom de Joseph Florimond Loubat et de Mme Suzanne Gaillard Céstres, veuve de feu Alphonse Loubat, étant la même propriété acquise par le dit Joseph F. Loubat, par un héritage de son père feu Alphonse Loubat.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 7me jour de janvier 1886.
R. B. PLEASANTS, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
9 janv—9, 12, 19, 26—fév 2, 9.

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

JOHN DE RUYTER administrateur, vs. CHARLES DE RUYTER—No 11,192—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 6 février 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, en la Nouvelle-Orléans, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Robin, Race, Constance et Annonciation, ayant en mesure française soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ruyter a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 4me jour de janvier 1886.
R. B. PLEASANTS, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
5 janv—5, 12, 19, 26—fév 2, 6

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

J. VERGNOLE VS A. CARRIÈRE & FILS, Fi fa, contre Emile L. Carrière et Chas J. Carrière, in solido—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane—No 10,648.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre au plus fort enchérisseur, le SAMEDI vingt-troisième jour de janvier 1886 à 12 M., à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

TOUS LES DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS de Emile L. Carrière et de Chs. J. Carrière dans et à la succession de leur feue mère Veuve Antoine Carrière, No 15,347 de la Cour Civile de la Paroisse d'Orléans. Les dits intérêts consistent en un septième (1/7) de part revenant à chacun des dits Emile L. Carrière et Charles J. Carrière; la dite succession consistant principalement en une réclamation due par la succession de feu Antoine Carrière à la dite Mme Carrière et s'élevant, premièrement, à $4188 et un dividende d'environ (7 pour cent) cinq pour cent sur environ $16,000, et tels autres dividendes qui pourraient être par la suite déclarés aux créanciers ordinaires de la dite succession du dit Antoine Carrière.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, vingt-et-unième jour de décembre 1885.
R. B. PLEASANTS, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
23déc—23 30 jan2 9 16 23

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

EMILE DIETH VS. CHAS. J. CARRIERE.—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane—No. 10,636.

EN VERTU D'UN WRIT D'ALIAS FI. FA. à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre au plus fort enchérisseur, le SAMEDI vingt-troisième jour de janvier 1886 à 12 m., à l'entrée principale de la Douane, rue Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

1. LA MOITIÉ INDIVISE d'un lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville, désigné comme le No. 33 de l'îlet No. 82, borné par les rues Quartier, Bourgogne, Remparts et Esplanade, mesurant, mesure française, 60 pieds de face à la rue Quartier, sur une profondeur de 94 pieds.

2. LA MOITIÉ INDIVISE d'un autre lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 40 pieds de face à la rue Esplanade sur 100 pieds de profondeur, mesure française dans l'îlet No 82, borné par les rues Esplanade, Quartier, Bourgogne et Remparts, dans le Deuxième District de cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, vingt-et-unième jour de décembre 1885.
R. B. PLEASANTS, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
23 déc—23, 30—janv 2, 9, 16, 23.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—C. E. McVean & Co. vs. Leurs Créanciers—No. 16147—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire sous la raison sociale de C. E. McVean soit acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers pour les raisons en liasses dans cette affaire, ait lieu pardevant W. O. Hart, notaire le 14ème jour de janvier 1886, et que Jas. Lingan, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents, de la raison sociale insolvable, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de la dite raison sociale et contre W. T. Wall, un des membres, soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1885.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11déc—3f en 30

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE ET POSITIVE.

Résidences de choix pour Famille
ET
Propriétées améliorés et centrales.

Les Résidences élégantes pour famille,
No 230 rue Première,
Entre les rues Prytanée et Colisée.

La résidence agréable pour famille,
No 237 rue Deuxième,
Entre les rues Prytanée et Colisée.

Le Cottage élevé.
No 266 rue Sixième,
Entre les rues Prytanée et St-Charles.

La résidence en briques à deux étages avec attiques.
No 196 rue Septième,
Entre les rue Camp et Chestnut.

La résidence en briques à deux étages.
No 161 rue Robin,
Entre les rues Magasins et Constance.

Le "D'Arcy Chateau" en bois avec trois lots de terre,
Coin Canal et Derbigny.

La résidence en bois à deux étages,
No 12 rue Derbigny.

La résidence en bois à deux étages,
No 14 rue Derbigny.

La bâtisse de choix bien située,
No 10 rue Derbigny.

Le tout entre les rues Canal et Gasquet, et en arrière du "Chateau D'Arcy".

Deux jolis lots pour bâtir,
Rue Commune près de la rue Broad.

Succession de Mme Jane d'Arcy, décédée.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Dossier No 13,567.

A long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 23 janvier 1886, à midi, à la BOURSE D'ENCAN ARCADE, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à deux ordres de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, un ordre daté le 28 août 1885, et l'autre le 12 décembre 1885, Dossier No 13,567, pour le compte de la succession de Mme Jane D'Arcy, décédée, il sera vendu à l'encan—

Quatrième District.

Résidence de choix et terrains sur la rue Première.

1° UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, Prytanée et Colisée (anciennement rue Plaquemines), désigné par la lettre A, mesurant 89 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Première, sur une profondeur de 150 pieds 3 pouces et 4 lignes plus ou moins.
Les améliorations consistent en
UNE BELLE ET AGREABLE RESIDENCE A DEUX ETAGES EN BOIS, AVEC TOIT EN ARDOISES, connue comme le No 230 rue Première, et ayant de larges couloirs en haut et en bas, salon, bibliothèque, salle à manger, six chambres à coucher, chambre à bain, cuisine, lieux d'aisances, offices, etc., des cheminées en marbre, gaz et installations pour gaz partout, écuries et remises, hydrant, trois cuves, arbres fruitiers et autres arbres, et un jardin bien orné et cultivé avec soin. La maison a été embellie et a de spacieuses et jolies verandahs et l'extérieur; elle est élégamment finie et tapissée à l'intérieur ayant une grille en fer sur la façade. Le tout est en parfait ordre et réparé, et est loué à Marcus J. Zunts, Esq. jusqu'au 30 septembre 1887, à raison de $100 par mois.

Jolie résidence dans le deuxième district.

2. UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ville, district et îlet que les dernières propriétés décrites ci-dessus et se trouvant immédiatement en arrière de celle ci, désigné comme lot "B" et mesurant 89 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 102 pieds plus ou moins.
Les améliorations consistent en une résidence à deux étages en bois avec toit en ardoise, agréable et bien bâtie avec couloir au centre et ayant salon, bibliothèque, salle à manger, cuisine, etc., et environ 8 chambres à coucher un premier chambre à bain office, etc., avec cheminées en marbre, gaz et installations de gaz partout, une grande cour, un beau jardin, 2 cuves, auvents, etc., belle apparence, voisinage choisi, est louée jusqu'au 30 septembre 1886 au Dr Henry D. Bruns, à raison de $80 par mois.

Cottage élevé sur la rue Sixième.

3° UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sixième, Septième, Prytanée et St-Charles (anciennement Nayades), mesurant 50 pieds de face à la rue Sixième, sur une profondeur de 125 pieds et composé du lot No. 23 et exactement des deux tiers (2/3) du lot No 24, contigu au lot précédent; conformément au plan de H. Moellhausen.
Les améliorations consistent en un COTTAGE élevé en bois avec toit en ardoises, connu comme le No 266 rue Sixième et contenant, 8 chambres ou plus en tout, cuisine, etc., gaz et installations de gaz partout, écurie et remise, 3 cuves, belle cour, joli jardin avec fruits et fleurs donnant un revenu de $35 par mois et loué à Mme H. S. Armstrong jusqu'au 31 mars 1886.

Résidence en briques rue Septième.

4° DEUX LOTS DE TERRE DE VALEUR, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, désignés par les Nos. 5 et 6; les deux lots sont contigus et mesurent chacun 31 pieds, 11 pouces de face à la rue Septième sur une profondeur de 125 pieds.
Les améliorations consistent en UNE RÉSIDENCE EN BRIQUES, à deux étages et demi, bien bâtie, avec toit en ardoises, connue comme le No. 196 rue Septième, ayant un corridor en haut et en bas, salons doubles, cheminées en marbre, salle à manger, cuisine, office, 6 chambres à coucher, chambre à bain, avec gaz et installations partout, cuve, auvents, de jolies allées, des fruits et des fleurs, etc., et louée à M. J. C. DeRussy à raison de $65 par mois jusqu'au 30 septembre 1886.

Premier District.

Résidence en briques sur la rue Bassin.

5° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robin, Terpsichore, Magazine et Constance, désigné par le numéro 12 de l'îlet No 50 sur un plan de l'ancien faubourg Lacourse, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Robin sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes plus ou moins.
Les améliorations consistent en une résidence en briques bien bâtie, avec deux étages, couverte en ardoises, connue par le numéro 161 rue Robin, et ayant corridors en haut et en bas, salons doubles, manteaux de cheminée en marbre salles à manger et cuisine en bas et 7 chambres à coucher, chambre à bain en haut, cabinet, office, etc. écurie et allée pour voiture, cuve et hydrant, le tout en bon état et loué à bail à Jos. Cohn à $40 par mois jusqu'au 31 mars 1886.

L'encoignure Canal et Derbigny.

6° Trois lots de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Derbigny et Roman, désigné par les Nos. 6, 7 et 8 qui se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face sur la rue Canal, sur une profondeur de 109 pieds 10 pouces 3 lignes. Le lot No. 6 forme l'encoignure des rues Canal et Derbigny.
Les améliorations consistent en une BATISSE EN BOIS très commode, couverte en ardoises, connue comme le Château D'Arcy, bâtie pour un salon de crême à la glace et jardin, avec galeries très élevées couvrant la banquette sur la rue Canal. Maison d'été dans le fond. Le tout en bon état, avec gaz partout et très convenable pour un jardin public, écuries ou tout autre genre d'affaires, et la maison peut être arrangée très facilement et à bon marché pour résidence avec appartements. Pas de bail et possession immédiate.

Terrain nu dans le fond.

7° UN TERRAIN DE VALEUR dans le même District et îlet et immédiatement dans le fond de la dernière propriété ci-dessus décrite, connu comme le No 10 rue Derbigny et désigné comme lot No 5, mesurant 25 pieds de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces.

Résidence en bois sur la rue Derbigny.

8° UN CERTAIN TERRAIN ENSEMBLE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet et touchant au terrain nu, dernièrement décrit et désigné comme lot No 4 et mesurant 25 pieds de face sur la rue Derbigny sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces. Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises connu par le No 12 rue Derbigny, ayant six chambres, cuisine, hangar cuve, etc. Pour renseignement du loyer, à la vente; pas de bail.

Résidence en bois touchant celle ci-dessus.

9° UN CERTAIN TERRAIN ENSEMBLE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et îlet et touchant à la propriété dernièrement décrite, désigné par le No 3 et mesurant 25 pieds de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces.
Les améliorations consistent en une RÉSIDENCE EN BOIS bien bâtie, à deux étages, connue comme le No 14 rue Derbigny, ayant huit chambres, hangar, cuve, etc., gaz et installations partout, manteaux de cheminée en marbre, etc., en très bon état, beau jardin sur la façade, arbres fruitiers dans le fond; louée à raison de $30 par mois et à bail à F. Engstfeld jusqu'au 30 septembre 1886.

Terrains nus sur la rue Commune.

10. Deux certains terrains, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Banks, Dorgenois et Broad, désignés par les Nos. 15 et 16, qui se touchent, et mesurent, chacun, 20 pieds de face à la rue Commune, sur une profondeur de 105 pieds. Toutes les propriétés ci-dessus sont plus ou moins, au pied américain, entre lignes parallèles, et sont conformément à un plan de MM. Williams & Patton, architectes et voyers, en date du — janvier 1886, qui peut être vu à la Bourse d'Encan.
Les maisons peuvent être inspectées avec une carte de l'encanteur.
Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans en paiements égaux avec intérêt de 8 pour cent à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de garantie, 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux, et assumera toutes les taxes dues et exigibles en 1886, en sus de son achat.
Actes de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs.
20 déc—20 27—jan 3 10 17 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée No 226 rue Howard.

Lot vacant rue Johnson.
Succession de ESAU CARTER, décédé.
A l'Encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 6 février 1886, à midi, à la BOURSE D'ENCAN ARCADE, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 2 janvier 1886, dossier No 14,791, pour le compte de la succession de Esau Carter, décédé, il sera vendu à l'encan—

1° L'intérêt d'un-quart indivise dans un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (sujet à certains droits d'usufruit énumérés ci-dessous), situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Freret, Julie et Cypress, désigné par le lot No 217, et mesurant 25 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en TROIS MAISONS EN BOIS A DEUX ÉTAGES avec auvent au fond et une citerne, connues comme le No 226 de la rue Howard et contiguës à l'Eglise Baptiste Africaine. Les maisons ont ensemble 8 chambres, il y a sur la maison du fond ou la troisième en arrière de la rue Howard, droit d'usufruit ou d'occupation en faveur de Mme Harrison Williams & Anna Maria Elizabeth Thomas, fille de Christina Rich, femme de Harrison Williams.

2° UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Prieur, Julie et Cypress, désigné par le No 13 et mesurant 26 pieds 4 lignes de face à la rue Johnson, sur une profondeur de 135 pieds 7 pouces et 4 lignes.

—AUSSI—

A la même heure et au même endroit, il sera vendu UN AUTRE INTÉRÊT D'UN QUART indivise dans la propriété décrite ci-dessus dans le paragraphe No 1.
Conditions—Comptant en passant les titres. 10 pour cent payé comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumeront en outre de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1886.
Actes de vente pardevant Geo. G. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
3janv—3.10,17.24,31—6fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain nu sur la rue Villeré.

Succession de Mme Joséphine Schnittlaner, épouse d'Adam Hack.
A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — LUNDI, 11 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 9 décembre 1885, Dossier No. 14,858, pour le compte de la succession de Mme Joséphine Schnittlaner, décédée, épouse d'Adam Hack, il sera vendu—
Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No. 33, borné par les rues Villeré, Robertson, St-Louis et Toulouse, mesurant 22 pieds 10 pouces de face à la rue Villeré, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 28 pieds; étant la partie du fond du lot original No 1 formant l'encoignure des rues St-Louis et Villeré, et mesure 28 pieds de face à la rue St-Louis, sur une profondeur sur la rue Villeré de 94 pieds 10 pouces, conformément à un plan de Pilié et De Pouilly, voyers, annexé à un acte de Jacques Estoup à Adam Hack, passé pardevant Abel Dreyfous, notaire le 29 novembre 1865.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Jas. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1885.
11déc—11 20 27 jan3 10

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième District.

Succession de Sarah Preston ou Peterson.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B"—No. 16,232

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 13 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 6 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hillary, Macarty, De Armas et Claiborne, et mesuré 45 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces et de face à la rue Macarty, entre lignes parallèles.
Conditions, comptant.
Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur, et devra payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886, un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.
Et le même jour, à 10 heures a. m., au local ci-dessus décrit, il sera vendu pour le compte de la susdite succession, un assortiment général de meubles de maison et effets, conformément à un inventaire déposé au bureau.
Conditions, comptant sur les lieux.
9janv—9 16 23 30 fév 6 13.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété commerciale de choix dans le Deuxième District, No 38 rue Chartres, entre Douane et Bienville.

144 Actions du N. O. City & Lake R. R.
133 Actions du N. O. Gaslight Co.
150 Actions du Home Insurance Co.
40 Actions du N. O. Insurance Co.

Succession de Bertrand Sestia.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 13 838.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—MARDI, le 9 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 5 janvier 1886, je procéderai à la vente à l'encan des propriétés ci-après décrites, à savoir:
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Douane, Bienville et Levée, mesurant vingt-sept (27) pieds quatre (4) pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de soixante-dix-sept (77) pieds cinq (5) pouces.
Les améliorations comprennent un magasin en briques solidement bâti, ayant trois étages, maintenant occupé par F. Mennier comme magasin de modes en gros et portant le numéro municipal 38, rue Chartres.
Et le même jour, à la même heure et mêmes lieux, il sera aussi vendu:
144 Actions du fonds-capital du New Orleans City and Lake R. R. Co.
133 Actions du fonds-capital du New Orleans Gaslight Co.
150 Actions du fonds-capital du Home Insurance Co.
40 Actions du fonds-capital du New Orleans Insurance Co.
Conditions—Pour la propriété, comptant en passant le titre. Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Et pour les actions, comptant avant le transfert. 6jan—6,16,23,30 fév 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District,

Sur la rue St. André, entre Laurel et Constance.
Succession de Belinda Norton.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D"—No 16,055.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No. 45 rue Royale.—SAMEDI, 23 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 21 décembre 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. André, Ste-Marie, Laurel et Constance et mesurant, plus ou moins, 22 pieds 2 pouces de face à la rue St-André sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
23déc—23,26—2,9,16,23 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le deuxième District, à l'encoignure des rues Broad et Bienville—Succession de Philippe Scheib.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 15,643.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 6 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, en date du 29 décembre 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Broad et White, formant l'encoignure des rues Broad et Bienville, et mesurant 27 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur et de face à la rue Broad de 108 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Charles E. Schneider, notaire, aux frais de l'acquéreur, et aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
3 jan—3 9 16 23 30 fév 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du salon de barbe, meubles de maison, effets, etc.

Succession de Philippe Scheib.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.—No 15,643.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—JEUDI, 14 janvier 1886, à 11 heures A. M., au local coin des rues Broad et Bienville en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, en date du 29 décembre 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Le contenu du salon de barbe, meubles de maison et effets, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions comptant sur les lieux.
3 janv. 3, 9, 14.

Succession de Mary Jacobs Hartenstein femme, &c.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,388—Division C.—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Jacobs Hartenstein femme, etc., décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7janv—7 12 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Geddes.

Le magasin de façade en granite, No 46 rue Carondelet.
La propriété du Southern Hotel, coin des rues Carondelet et Julie.
Cette résidence de choix Nos 189 et 191 rue Julie touchant la rue Carondelet.
Maison et terrain rue Canal.
Vacherie et Jardin, îlet sur la rue St-Louis.
Action d'assurance.
Vente de partage.
Mme Mary Henry et als vs Les Mineurs Geddes.

No 15,988—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, ENCANTEUR, Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le 18 décembre 1885, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-après décrite, à savoir:

ACTIONS.

Cent vingt-six (126) actions de $100 chacune du fonds capital du Marchants Mutual Insurance Company of New Orleans.
Conditions—Comptant avant transfert.

PROPRIETÉS.

1° La bâtisse à quatre étages, façade en granit, No 46 rue Carondelet, côté Est, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Gravier et Union. Le lot est désigné par le No 5 et mesure 25 pieds de face à la rue Carondelet, la même mesure dans le fond, sur une profondeur de 94 pieds 8 3/8 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 4 et 94 pieds 10 6/8 pouces sur la ligne vers la rue Union, le tout au pied américain. La dite propriété est occupée par MM. Water B. Wasson et Ed. Larue & Co., avec bail jusqu'au 1er octobre 1886 pour la somme totale de $1620 par an.

2° Le Southern ou Continental Hotel, sur l'encoignure Sud-Ouest des rues Carondelet et Julie, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Julie et Girod, le terrain mesure 43 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur et face à la rue Carondelet de 95 pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond de 5 pieds de largeur par 43 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur en commun avec les dits lots et autres ouvrant sur la rue Carondelet.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à quatre étages avec mansarde, anciennement connue comme le Continental Hotel et maintenant le Southern Hotel. La propriété a été récemment mise en bon état qui a coûté près de $2,500 et louée à bail jusqu'au 31 mars 1886 à $150 par mois, et après cela à d'autres conditions.

3° Une résidence en briques à deux étages Nos 189 et 191 rue Julie, dans l'îlet borné par les rues Julie, Girod, Carondelet et St Charles; le terrain est composé de deux lots, et mesure comme suit. Un lot mesure 21 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds; et l'autre lot mesure 21 pieds 2 pouces et 8 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Les dits lots et le Southern Hotel ci-dessus décrit se touchent, et ont l'usage d'une allée de 5 pieds de largeur dans le fond, ouvrant sur la rue Carondelet en commun avec les autres lots.
Les améliorations comprennent sur chacun des lots une résidence en briques à deux étages, avec corridor et arrangée pour famille, qui sont louées à bail jusqu'au 1er octobre 1886 à MM. A. K. Finlay et C. Hanson pour la somme totale de $1020 par an.

4° La maison en bois à deux étages, No 49 rue du Canal, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Rocheblave et Dorgenois. Le lot est désigné comme No 3 et mesure 27 pieds 8 pouces de face à la rue du Canal, sur 105 pieds 10 pouces, 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la moitié, direction nord, d'un édifice en bois à deux étages à double corps de logis, occupé en ce moment par M. Spearing à un loyer de $25 par mois.

5° Le lot de terre dans le même îlet et attenant à la propriété ci-dessus décrite désigné par le No. 4 et mesurant 27 pieds 8 pouces de face à la rue du Canal sur 105 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Sur cette propriété se trouve un hangar dont on peut faire une écurie.

6° Un îlet de terre dans le deuxième district de cette ville borné par les rues St-Louis, Toulouse, Murat et Olympia; il est désigné par le No. 563 et mesure, plus ou moins, 314 pieds 5 pouces de face aux rues St Louis et Toulouse, sur 246 pieds 1 pouce de face à la rue Murat, et 244 pieds 1 pouce de face à la rue Olympia. Les améliorations consistent en une maison de résidence, une écurie et un poulailler. Le terrain est entièrement cultivé et la propriété est louée à Jean Pujos au taux de $12 par mois.

7° L'îlet carré adjacent, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Alexandre et Murat, il est désigné par le No 584 et se compose de 24 terrains numérotés de 1 à 24 inclusivement. Il y a des améliorations sur la propriété.
Ces carrés d'îlet devraient attirer l'attention des laitiers et des jardiniers. Ils sont situés sur le Metairie Ridge, et sont facilement accessibles de toutes les parties de la ville.
Conditions de la vente.—Pour la propriété foncière—un tiers ou davantage comptant au gré des acquéreurs, le reste à crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente en billets des acquéreurs portant intérêt à 8 pour cent à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et droits de vendeur ainsi que privilège sur la propriété vendue, aussi les clauses pénales de 5 pour cent honoraires pour le recouvrement des billets; assurance en plein des améliorations pour la portion à crédit et les polices transférées aux détenteurs des billets jusqu'à leur parfait paiement; ensemble avec toutes les autres clauses de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus des sommes précédentes de leurs enchères, toutes les taxes dues et exigibles sur les dites propriétés durant l'année 1886 et un dépôt comptant de 10 pour cent de leurs enchères sera requis au moment de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire aux frais des acquéreurs.
29 déc—29—jan 9 16 23 29 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété McDonoghville.

Succession de A. J. Gemila.
No 15,196—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No. 17, rue Carondelet.— SAMEDI, 30 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 décembre 1885, il sera vendu à l'encan—
Deux lots de terre à McDonoghville ou Freetown, dans l'îlet No 15, borné par les rues Adams, Washington, Copernicus et Perry, désignés comme lots Nos 9 et 10 du dit îlet, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Adams sur 150 pieds de profondeur.
Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur déposera dix pour cent au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire.
27déc—27 jan9 16 23 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Intérêt dans Abita Springs.

(Sources Abita).
Dans l'affaire de Gidière Day & Co. vs leurs créanciers.
No 13,506. Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 janvier 1886 à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, et signé le 2 novembre 1885, il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:—
Le sixième d'un intérêt indivise dans certaines terres et améliorations dans la paroisse de St-Tammany, dans cet Etat, sur une partie desquelles terres, se trouvent les "Abita Springs" (les Sources Abita). Référence pour tout les détails, sont comme suit:
1. 598 43-100 acres dans T. 6 et 7 S. R. 11 et 12 E., acquis par Gidière et autres de A. Bohn, d'après un acte pardevant A. Héno jr., notaire, le 19 mai 1881.
2. 371 72-100 acres dans T. 6 et 7 S. R. 12 E., acquis par le dit Gidière et autres de R. W. Simpson, d'après un acte pardevant le même notaire et portant la même date que ci-dessus.
Conditions—Comptant et l'acheteur assumera le paiement au-dessus du montant de son enchère de toutes les taxes sur les dites terres, dues et exigibles pour l'année 1885.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, Esq., notaire.
15 déc—15, 16, 26—janv 2, 9, 16.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Maison cottage double,
No 291 rue Dryades.
Dans l'affaire de Wm. H. Lewis, Jr., vs. F. M. Kerr, tuteur et al.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,107.
—A l'enchère publique—

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, le 30 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un jugement rendu le 14 décembre 1885 et signé le 18 décembre 1885 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 15,107, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'enchère publique—
Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et Delord, désigné par le No 25, sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, annexé à un acte passé pardevant Félix De Armas, anciennement notaire en cette ville, le 30me jour de janvier 1829, et mesurant d'après ledit acte, 33 pieds 10 pouces de face à la rue Dryades sur une profondeur de 181 pieds 3 1/2 pouces sur une ligne le séparant du faubourg Saulet, et 74 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, ligne le séparant des lots 14 et 15 sur ledit plan.
Et conformément à un plan récent fait par Williams et Patton, voyers, le dit lot de terre mesure (mesure américaine) 37 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur de 193 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le plus près à la rue Calliope, et 191 pieds 10 pouces sur l'autre ligne de côté le plus près à la rue Delord, et une largeur dans le fond de 78 pieds 11 pouces et 4 lignes, le tout plus ou moins. Le dit plan étant daté le 28 décembre 1885 et est maintenant exposé sur les lieux de la vente.
Les améliorations comprennent un cottage à deux corps de logis connu comme le No 291 rue Dryades.
Conditions—Comptant en monnaie des Etats-Unis.
10 0/0 comptant sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant James Zacharie Spearing, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 déc—3,10,17,24,30 janv

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il se charge de procurer aux Emigrants des Lots, des Fermes ou des terres dans n'importe quel Etat de l'Union. Il vient d'ouvrir à Saint-Paul, un vaste magasin pour la vente sur consignation et à commission de tous les produits du Sud et de ceux importés d'Europe ou des colonies [illegible] les ordres de MM. les négociants [illegible] et manufacturiers.
F. C. BOUCHER, Agent Consulaire de France.
12 avril— Saint-Paul, Min.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

SPLENDIDE

Ilet de terre dans le TROISIÈME DISTRICT subdivisé en 24 grands lots.

Lot vacant de valeur rue JACKSON, QUATRIÈME DISTRICT.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 23 janvier, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St Charles—
1° 24 grands lots de terre formant tout l'îlet borné par les rues Miro, Tonti, Lafarge et Columbus, désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement, les lots Nos 1 à 10 inclusivement faisant face à la rue Miro, les lots Nos 11 à 12 faisant face à la rue Lafarge, les lots Nos 13 à 18 inclusivement faisant face à la rue Tonti, et les lots Nos 19 à 24 inclusivement faisant face à la rue Columbus. Le tout sera vendu d'après un plan de Arthur De Armas, déposé [illegible] de la ville, daté le 18 novembre 1885, lequel plan se trouve actuellement à la dite Bourse comme référence pour plus amples détails.
2° Un lot de terre dans le quatrième District de cette ville, désigné par le No 5 dans l'îlet borné par les rues Jackson, Liberté, Franklin et Joséphine, mesurant 29 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 110 pieds.
Conditions—1/2 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de 1 et 2 ans pour billets de l'acquéreur portant hypothèque spéciale, droits et privilèges de vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour frais d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication, les taxes pour l'année 1886, et feront un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
9jan—9 10 16 à la date.

Propriété améliorée de valeur dans le Premier District,

Rue du Bassin, entre les rues Julie et Girod

Rue Girod, entre les rues du Bassin et Franklin.

Succession de L. C. Shaw et de E. H. Shaw. No. 11,9[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau 46 rue Royale, SAMEDI, 16 janvier, 1886 à midi, à l'encan public, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un arrêt de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 7 décembre 1885, pour le compte de ces deux successions, les propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Deux certains terrains ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues du Bassin (anciennement St. John), Franklin (anciennement St-Pierre), Girod et Julie, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan particulier fait par E. Voilquin, voyer, en date du 12 novembre 1855 et déposé dans le bureau d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville, sur le plan 31 du livre des plans No 2 conformément auquel plan les dits terrains mesurent, au pied américain, chacun 23 pieds de face à la rue du Bassin, chacun les mêmes mesures sur la limite intérieure, et les profondeurs suivantes—
Le terrain No 1, 128 pieds 6 pouces 5 lignes d'un côté; 128 pieds 6 pouces 6 lignes de l'autre côté qui le sépare du terrain No 2; et le terrain No 2 mesure 128 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la dite ligne divisant les dits terrains, et 128 pieds 7 pouces de l'autre côté, acquis par feu Louis C. Shaw d'une vente faite par Norbert Soulié conformément à un acte passé pardevant Thomas Jefferson Beck, notaire en cette ville, sous la date du 27 février 1860.
2° Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Girod, Julie, St. Jean, actuellement Bassin et St Pierre, maintenant Franklin et désignés comme lots Nos 40 et 41 d'après un plan dressé par Joseph Pilié, arpenteur, daté le 20 janvier 1852 et déposé dans le bureau de Felix de Armas anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur 119 pieds de profondeur, entre lignes parallèles mesure anglaise.
Acquis par feu Lewis C. Shaw [illegible] de Joseph M. Boswell, conformément à un acte passé devant George Ransdale, dernièrement notaire en cette ville, en date du 5 janvier 1850.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en billets à 1 et 2 ans portant intérêt de 8 0/0 à partir de la date à l'ordre des acquéreurs et endossés par eux avec les clauses usuelles de 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procès [illegible] garanti par privilège de vendeur et par hypothèque sur la propriété vendue.
Actes de vente pardevant J. de Wolfe, notaire, aux frais des acquéreurs.
12déc—12 19 26—janv 2 9 16.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, outils de charpentiers.

Montres, Chaînes, etc.
Dans l'affaire du mineur Samuel Bell.
No 15,157—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—JEUDI 14 janvier 1886 à 11 heures A. M., au No 38 de la rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 26 novembre 1885 il sera vendu à l'encan un lot de meubles et outils de charpentiers, montres, chaînes, etc.
Conditions—Comptant.
2janv—2, 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur améliorées dans le Premier et le Quatrième District.

Magnifique emplacement de commerce, coin des rues Deuxième et St-Denis.

Propriété à deux corps de logis de valeur, rue Deuxième, près du marché de la rue Dryades.

Joli cottage en bois avec deux corps de logis, rue St-Denis, entre les rues Première et Deuxième.

Maison en bois rue Claiborne, près de la rue Clio.

Succession de Mary Short

No. 4,160—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI le 30 janvier 1886, à 12 M à la Bourse d'Encan St-Charles (Rotonde) de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 11 décembre 1885, et signé le 17 décembre 1885, par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, il sera vendu à l'encan:
1° Ce magnifique emplacement situé au coin des rues Deuxième et St-Denis, dans l'îlet borné par les rues Troisième et Dryades, occupé par une grocerie, salon de barbe et [illegible]. Ce lot mesure 26 pieds de face à la rue Deuxième sur 112 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue St-Denis. Le tout d'après un plan de C. A. Hedin, arpenteur, daté le 26 mai 1853 et déposé dans le bureau de W. H. Peters, notaire.
2° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, Dryades et St-Denis, mesurant 37 pieds 6 pouces de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en la maison en bois, double, à un étage (toit en ardoises) connue comme les Nos 358 et 360 rue Deuxième, occupée d'un côté par un dry goods et de l'autre côté par un magasin de quincaillerie de faïence et de ferblanterie, près du marché de la rue Deuxième, les églises, etc.
3° Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, St-Denis et Dryades étant l'îlet 139 du faubourg [illegible] et désigné comme le lot No. 8 d'après un plan de Moellhausen du 10 septembre 1841, déposé dans le bureau de L. Hermann, ex-notaire en cette ville, et mesurant 30 pieds de face à la rue St-Denis sur 125 pieds de profondeur.
Les améliorations consistent en un cottage en bois, double, à un étage (toit en ardoises) connu comme les Nos 630 et 630 1/2 rue St-Denis, une cuisine en bois à un étage au fond, etc., donnant un bon revenu et à proximité de tout.
4° Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Erato, Claiborne, Marais, actuellement Willow, la dite portion de terre mesure 34 pieds, plus ou moins, de face à la rue Claiborne sur 122 pieds 8 pouces et 7 lignes plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot est composé de tout le lot désigné par le No 11 de l'îlet No 24, d'après un plan dressé par H. J. Phelps, arpenteur, daté le 9 février 1846 et déposé dans le bureau de Robert J. Ker, notaire en cette ville, et de partie du lot No 12 du plan ci-dessus mentionné et d'un autre plan tracé par Giroux & Castaing, daté le 25 avril 1851, déposé dans le bureau du dit notaire R. J. Ker. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, bâtisse dans le fond, etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans de crédit en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque et droits du vendeur. Le 5 pour cent frais d'avocat et autres clauses usuelles. Les améliorations doivent être tenues assurées et la police transférée au vendeur. Les taxes dues et exigibles en 1886 doivent être assumées par l'acquéreur. Dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.
Actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
déc25—jan2.9,16,23,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains propres pour y bâtir une maison.

Pour effectuer un partage.
Dans l'affaire de Manuel D. Gonzales vs. Mme Caroline Prats et als.
No 15,975—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No. 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 30 novembre 1885 et signé le 5 décembre 1885, il sera vendu, à l'encan—
Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les numéros 1 et 2 dans l'îlet borné par les rues St Mary, Prytania, St Andrew et Coliseum. Les dits lots se touchent, et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Mary sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot No 1 de 117 pieds 2 pouces et 6 lignes sur un côté et 116 pieds 7 pouces et 3 lignes sur l'autre côté qui le divise du lot No 2, le lot No. 2, de 116 pieds 7 pouces et 3 lignes sur le côté du lot No 1 et 115 pieds 11 pouces et 6 lignes sur l'autre côté. Ensemble avec tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.
Conditions—Comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Préot, notaire.
9 déc—9,19,26—janv 2.9